

## Synthèse de la position de la Renewable Energy Platform de la Confédération de la Construction concernant la consultation publique sur la « Méthodologie Tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Wallonie pour la période 2019-2023 »

La Renewable Energy Platform de la Confédération de la Construction rassemble les entreprises de la construction présente dans les différentes filières des énergies renouvelables (toituriers, électriciens, chauffagistes, foreurs...). Elle regroupe à ce titre environ 500 entreprises, actives de manière ponctuelle ou principale dans l'une ou l'autre des différentes filières.

### **Concernant ce document, la REP choisit de se focaliser sur deux points.**

Concernant la **redevance réseau** (ou taxe prosumers), si les membres de la REP considèrent que celle-ci a une justification dans l'absolu, elles rappellent tout d'abord que cette redevance aurait dû être pensée AVANT !

Une fois de plus, les prosumers Solwatt vont avoir le sentiment que l'on revient sur ce qui leur a été accordé. La conséquence c'est que les associations de défense de ces prosumers vont monter au créneau et leurs interpellations vont dégrader l'image du secteur.

En revanche, nous n'avons aucune remarque à formuler en ce qui concerne les prosumers Quali watt dont le calcul de la prime intègrera cette redevance réseau.

La seconde remarque sur le sujet concerne le montant de la redevance. La Cwape n'a avancé aucun montant mais des formules présentées dans la note, des estimations ont été réalisées qui vont de 60 à 112 € par kWc installés. C'est un montant que le secteur juge énorme.

Premier commentaire : C'est un montant que le secteur juge énorme.

En outre, la disparité entre les régions est incroyable. Il serait bon de lisser au maximum la redevance parce qu'à Tournai comme à Verviers, les installateurs proposent le même prix. Cela risque donc d'engendrer de fortes disparités à l'avenir entre régions dans le déploiement du photovoltaïque.

Le second commentaire concerne la réponse que le secteur risque d'apporter au montant de cette redevance.

Avec le développement des solutions de stockage résidentiel, l'investissement dans une batterie devient extrêmement pertinent pour un ménage.

Si les prix des batteries continuent de baisser et leur efficacité d'augmenter, il est à craindre qu'à terme il soit plus rentable pour un ménage de limiter son apport au réseau voire de s'en déconnecter (je vous renvoie pour cela à une étude de Damien Ernst de janvier 2015).

Il y a 130 000 prosumers en Wallonie. Quid si une partie importante d'entre eux quittent le réseau et ne contribuent plus à ses frais fixes (sans parler des nécessaires rénovations dudit réseau) ?

Aujourd'hui, cela semble parfaitement irréaliste mais la baisse du prix des batteries est linéaire. Quid dans 4, 5 ou 6 ans ? y a-t-il une réflexion à ce propos chez le régulateur ? Chez les GRD ?

En outre, ce tarif prosumer invite à une réflexion concernant la compensation. Il est nécessaire d'avoir un débat sur le sujet qui implique le secteur, les représentants de consommateurs.... Un débat qui ne générera pas de panique chez les prosumers et les candidats investisseurs.

Cela nous amène en effet à une dernière remarque sur ces démarches : elles insécurisent les investisseurs potentiels.

Depuis le 31 mars et les sorties de la presse de ce projet, les ventes de PV résidentielles ont connu un véritable coup de frein. En cause, l'incertitude. Cela a des conséquences très immédiates pour les entreprises (annulation de commandes, reports de rdv....)

Il faut absolument améliorer la communication dans un secteur aussi sensible et intégrer le secteur dans la communication.

Concrètement, aujourd'hui, lorsqu'un commercial visite un prospect, celui-ci sait qu'une redevance réseau devrait être implémentée en 2019 mais le commercial est dans l'incapacité de lui communiquer un montant. L'incertitude étant l'ennemi de l'investisseur, celui-ci reporte bien souvent sa décision et le marché est gelé.

Enfin, le secteur se félicite du souci du régulateur de permettre que cette redevance réseau soit calculée au réel et pas seulement de manière forfaitaire.

Cela ne peut qu'encourager les comportements vertueux des prosumers qui chercheront à maximiser leur autoconsommation instantanée.

En ce qui concerne **le déploiement des compteurs intelligents**, Fedelec, la fédération des électriciens de la REP avait déjà entamé une réflexion avec un GRD sur le sujet. Cela peut s'avérer être un outil très utile pour une gestion dynamique de l'énergie même s'il reste important de préserver la vie privée et déterminer précisément l'utilisation des données et surtout qui y aura accès ?

Cela va en outre être une occasion pour l'électricien d'alerter le ménage sur la nécessité d'entretenir/rénover son installation électrique.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos questions ou pour développer l'un ou l'autre des points de ce document